

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE MARDI 22 MAI 2018 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M.André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M.Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

**ÉTAIT ABSENT :** M. Martin Tassé

Le directeur général, M.Pascal Caron et la secrétaire-trésorière, Annie Bellefleur sont aussi présents.

**180075 MANDAT À L'AGENCE DE SÉCURITÉ**

Le sujet est reporté à une date ultérieure.

**180076 ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ACCÈS 2018 À LA PLAGES MUNICIPALE POUR LES CONTRIBUABLES DE BRÉBEUF**

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU QUE les personnes résidentes de façon permanente ou saisonnière dans la municipalité et les personnes propriétaires d'un immeuble situé dans la municipalité soient éligibles à l'obtention de la carte d'accès à la plage municipale dont les tarifs sont les suivants:

- ❖ Carte de membre individuelle 12\$/personne/saison
- ❖ Carte de membre familiale 45\$/famille/saison, une famille étant composée d'un ou deux adultes et des enfants de la famille âgés de 13 ans à 18 ans inclusivement
- ❖ Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins.

QUE les détenteurs d'une carte d'accès à la plage soient autorisés à acheter une passe poinçonnée de 5 ou 10 accès à utiliser pour donner accès à la plage à leurs visiteurs aux taux suivants :

5 Accès Adultes : 30\$ Enfants (14 ans et moins) : 17.50\$	10 Accès Adultes : 55\$ Enfants (14 ans et moins) : 30\$
--	--

Maximum par adresse :

2 cartes de 5 accès adulte ou 1 carte de 10 accès adultes par saison;

2 cartes de 5 accès enfants ou 1 carte de 10 accès enfants par saison

QUE les tarifs suivants d'accès quotidien à la plage pour les résidents et les non-résidents, soumis par Le Groupe Sodem, pour la saison 2018 soient approuvés:

Enfants moins de 14 ans 4,00\$  
Adultes 6,50\$

QUE la Municipalité approuve la proposition d'émission de cartes d'entrée à coût réduit (5 passages et 10 passages) transmise par Sodem.

ADOPTÉE

**180077 ÉTABLISSEMENT DES TARIFS POUR LE CAMP DE JOUR – GROUPE 12-14 ANS**

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir les services d'un camp de jour d'une durée de 7 semaines du 2 juillet au 17 août 2018 à raison de 4 jours par semaine spécifiquement pour un groupe visant les 12 à 14 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les tarifs d'inscription pour le Camp de Jour de l'été 2018- groupe 12-14 ans soient les suivants (le tarif d'inscription inclut le coût des sorties):

Résidents de Brébeuf : 250 \$  
Non-résidents de Brébeuf : 750 \$  
Service de garde 7 semaines 95 \$ Service de garde quotidien : 5\$

QUE le tarif quotidien d'accès au camp de jour (selon la disponibilité) soit de 15 \$ pour les résidents de Brébeuf et de 25 \$ pour les non-résidents, excluant les coûts du service de garde et des sorties.

QUE des frais de 25\$ soient facturés pour toute annulation d'inscription.

ADOPTÉE

**180078            LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.  
ADOPTÉE

*Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*signé Marc L'Heureux*  
Maire

*signé Pascal Caron*  
Directeur général